

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2019

N° 2019-21B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	7
	Dont 0 procurations
Votes pour :	7
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	4 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri

Titulaires absents (3) : DUBARRY Jean-Bertrand, MOUNIQ Jean, G ROTGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour le financement des équipements nécessaires à l'aménagement du château Ségure : mobilier de bureau et vidéoprojecteur, écran, téléphonie, informatique pour la salle de réunion, au titre du FAR pour un montant total de 45 788€ ht.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- FAR 2019	11 447€ (25%)
- Autofinancement	34 341€
TOTAL	45 788€

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

OBJET : Demande d'aide FAR –
Equipement Château Ségure